

2012_B232

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Colongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Développement économique et Emploi – Emploi Formation

Objet : Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Premiers interlocuteurs des habitants du Pays d'Aix sur toutes les questions relatives à l'emploi et à l'insertion professionnelle, les Bureaux Municipaux de l'Emploi sont des acteurs incontournables pour le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire. Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE, ces derniers mobilisent des moyens adaptés.

Aussi, il vous est proposé d'engager la Communauté du Pays d'Aix auprès de ces différents acteurs locaux en leur apportant un soutien financier à hauteur de 2.000 € minimum. Selon leurs projets spécifiques, certains BME bénéficieront d'un appui plus conséquent et d'une aide à la professionnalisation de leurs agents.

Cette délibération concerne 23 BME pour un montant total de 118.100 €.

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux pour que les personnes ciblées par notre action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des bénéficiaires à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel, car la qualité de la prescription est une condition de la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de ce plan.

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité de remplir cette fonction. Les Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près de nos populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteurs du PLIE.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE implique donc une participation active des agents de ces bureaux aux réunions territoriales du dispositif, l'accueil des accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives à l'adresse des agents des BME sont ainsi organisées avec le Service Public de l'Emploi, ainsi que des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

A titre de participation aux frais de fonctionnement des BME, il vous est proposé d'apporter une aide forfaitaire de :

- **2.000 € à chaque Bureau Municipal de l'Emploi**, hormis les BME suivants, dont l'aide sera majorée, en fonction des actions spécifiques développées par chacun :
- **2.500 € au BME de Saint-Cannat**, pour l'organisation, en partenariat avec le Pôle Emploi, la Mission Locale et le PLIE, de la journée « Dynamic Emploi », le 19 avril 2012. Cette opération constitue un temps fort basé sur une rencontre avec les entreprises locales sous la forme d'un rallye emploi. Les demandeurs d'emploi des six communes partenaires (Saint-Cannat, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes et Ventabren) iront à la rencontre des entreprises du secteur pour mieux connaître le tissu économique local et recueillir des intentions d'embauche.
- **2.500 € au BME d'Eguilles** pour l'organisation (en partenariat avec les BME de Saint-Cannat, Rognes, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Ventabren) d'un « Salon de l'orientation et de la reconversion professionnelle » le 1^{er} mars 2012.

- **2.500 € au BME de La Roque d'Anthéron** pour l'organisation (en partenariat avec les BME de Saint-Cannat, Eguilles, Lambesc, Rognes, Ventabren) d'un « Salon de l'accompagnement et de l'aide à la création d'entreprise » le 04 octobre 2012 : un temps fort consacré au conseil, à l'information, à la mise à jour des aides et des procédures proposées aux porteurs de projet. Un temps de réflexion leur permettra de faire le point sur leurs compétences, leurs atouts et également sur leurs faiblesses avant de se lancer dans cette aventure.

- **2.500 € au BME de Rognes** pour l'organisation (en partenariat avec les BME de Saint-Cannat, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Ventabren) d'une journée « Atouts Emploi » : un temps fort consacré au conseil en matière de tout ce qui représente et personnifie le demandeur d'emploi dans sa démarche de candidature : candidature spontanée, lettre de motivation, curriculum vitae, image physique et vestimentaire, entretien d'embauche, tests de recrutement...

- **3.000 € au BME de Simiane-Collongue**, à savoir 2.000 € de participation aux frais de fonctionnement du BME + 1.000 € pour la poursuite de l'action « Valorisation de l'image à destination des demandeurs d'emploi » initiée par le BME de Simiane-Collongue en 2009. Pour mémoire, rappelons que ce dernier propose aux personnes qui ont tendance à se désinvestir de leur image et de leur apparence, par le biais d'une conseillère en image (fonctionnaire territorial à hauteur de 25% de son temps de travail), un bilan d'image, suivi d'un relooking visage et silhouette, afin de leur permettre de mettre toutes les chances de leur côté face à un employeur.
Les bénéficiaires de cette action sont les publics en suivi emploi de la commune et de la CPA.

- **3.000 € au BME de Rousset**, pour la mise en œuvre de différentes actions :
 - ateliers de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, accompagnement individuel, phoning, création d'une boîte e-mail, initiation à Internet, inscription Pôle Emploi, télé candidature)
 - prise en charge du coût du permis de conduire pour les publics porteurs d'un projet cohérent
 - mise en place d'un forum emploi saisonnier pour les jobs d'été (animation d'ateliers pour les jeunes sur les techniques de recherche d'emploi)

- **6.800 € au BME des Pennes-Mirabeau**, lequel met en œuvre une action de formation aux NTIC, d'une durée de 12 semaines (3 sessions prévues sur 2012), à raison de 3h/semaine ayant pour but d'aider les demandeurs d'emploi à utiliser l'outil informatique dans leur recherche d'emploi : mise en page CV et lettre de motivation, insertion de photos et/ou de documents, création d'une boîte mail, initiation à Internet, visite des sites de l'emploi, inscription Pôle Emploi, télécandidature....

Par ailleurs, le BME des Pennes-Mirabeau a organisé :

- En février 2012, une réunion d'information sur les métiers de la sécurité privée et de la sûreté avec la participation de Pôle Emploi, l'AFPA, Sécurité Plus Formation ;
- En mars 2012, une matinée de recrutement de conseillères de vente dans les métiers du bien-être.

Il projette également d'organiser :

- En septembre 2012, un forum (thème non encore défini) en collaboration avec Pôle Emploi Marignane et Vitrolles et la Mission Locale ;
- En octobre 2012, le Markethon (5^{ème} participation).

- **7.000 € au BME de Bouc Bel Air** pour :

- la mise à disposition du public d'un Atelier de Recherche d'Emploi (documentation, offres d'emploi, informatique, aides diverses),
- l'organisation de 3 salons et de 5 petits-déjeuners à thème,
- la mise en œuvre de l'action « Pass'Permis » : prise en charge maximale, après prescription d'un référent emploi, de la moitié du coût du permis pour des publics porteurs d'un projet professionnel cohérent,
- l'intervention d'un prestataire extérieur pour des simulations d'entretien d'embauche et séances de coaching individuel (6 à 10 séances de 2 h en moyenne),
- la création, en partenariat avec l'association EGEE, d'un relais Auto-entrepreneur à entrée communautaire : espace de travail, d'information, d'accompagnement et de suivi.

- **10.000 € au BME de Trets**, pour la réalisation d'aménagements dans de nouveaux locaux plus spacieux et la rénovation du mobilier en vue de l'optimisation des conditions d'accueil du public et du renforcement des actions visant à favoriser la recherche d'emploi des publics accueillis (ateliers CV, lettre de motivation, accompagnement individuel sur Internet, travail sur l'image de soi, phoning...) ;
- **11.800 € au BME de Meyreuil**, pour l'organisation d'un forum emploi à l'automne 2012 ;
- **30.000 € au BME de Vitrolles**, d'une part pour son action dédiée au développement de la création d'entreprise bénéficiant à des participants du PLIE et d'autre part, pour l'organisation de deux manifestations :
 - le 17 avril 2012, un forum généraliste « Emploi Dynamics » (rayonnement CPA + bassin de Vitrolles)
 - le 23 mai 2012, le forum de l'alternance

Afin de permettre le versement de ces subventions, il sera préalablement demandé à chaque commune de délibérer, afin d'autoriser la signature et la mise en œuvre d'une convention de collaboration avec la CPA dans le cadre du PLIE.

Par ailleurs, la commune de Saint-Paul-lez-Durance ayant fait le choix d'externaliser son Bureau Emploi en s'appuyant sur l'association « Paul-Emplois », c'est à cette association qui rend les mêmes services que les B.M.E. et dont la Mairie est fortement partie prenante, qu'il vous est proposé de verser une subvention de 3.500 €.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Cette collaboration dans le cadre du PLIE nécessite également une bonne connaissance des problématiques de ce public, ainsi que le déploiement de services adaptés à leur recherche d'emploi et préalablement à leur orientation professionnelle.

C'est pourquoi, désireux d'optimiser les compétences de leur agents dans ce domaine, 10 BME souhaitent renouveler leur abonnement, souscrit l'an dernier, aux logiciels « PASS'AVENIR » (logiciel de travail sur le projet professionnel) et « TRANSFERENCE » (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences). Ces outils permettent de répondre aux besoins d'un public en quête d'un projet professionnel ou d'une reconversion nécessaire à son insertion et d'optimiser la qualité des services de proximité proposés par ces Bureaux Municipaux de l'Emploi à la population locale.

Le coût de ces abonnements s'élève à 1.100 € par BME.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission du développement économique et de l'emploi du 07 juin 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 118.100 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur les lignes budgétaires 90-6574 (service 8) pour le BME associatif de Saint Paul-lez-Durance et 90-657341 (service 8) pour les BME portés par les communes, qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que ces subventions, quel qu'en soit le montant, feront l'objet d'un seul versement.

Bénéficiaire	Subvention de fonctionnement proposée en 2012	Abonnement « Pass'Avenir » et « Transférance »	Total subvention
Bouc-Bel-Air	7.000		7.000
Cabriès	2.000		2.000
Coudoux	2.000		2.000
Eguilles	2.500	1.100	3.600
Fuveau	2.000		2.000
Jouques	2.000		2.000
Lambesc	2.000	1.100	3.100
La Roque-d'Anthéron	2.500	1.100	3.600
Le Puy-Sainte-Réparate	2.000		2.000
Les Pennes Mirabeau	6.800		6.800
Le Tholonet	2000		2.000
Meyrargues	2.000		2.000
Meyreuil	11.800		11.800
Peyrolles-en-Provence	2.000	1.100	3.100
Rognes	2.500	1.100	3.600
Rousset	3.000		3.000
Saint-Cannat	2.500	1.100	3.600
Simiane-Collongue	3.000	1.100	4.100
Trets	10.000		10.000
Venelles	2.000	1.100	3.100
Ventabren	2.000	1.100	3.100
Vitrolles	30.000	1.100	31.100
Sous-total	103.600	11.000	114.600
Association Paul-Emplois	3.500		3.500
Sous-total	3.500		3.500
TOTAL	107.100	11.000	118.100

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

**CONVENTION DE COLLABORATION
AVEC LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI
DE LA COMMUNE DE VITROLLES
DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE DU PLIE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L' E.P.C.I.	La Communauté du Pays d'Aix Direction de l'Insertion et de l'Emploi Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE cédex 1
représentée par	Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage
ci-après désignée	« la C.P.A »
ET	
La commune de	VITROLLES
sis	Hôtel de Ville 13127 VITROLLES
représentée par	Monsieur Loïc GACHON, en qualité de Maire
ci-après désignée	« La commune »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'article 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix n° 2007-A297 du 19 octobre 2007 autorisant la signature de la convention entre l'Etat, la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches du Rhône et le Conseil de Vaucluse instituant le P.L.I.E. communautaire du Pays d'Aix 2008-2012 ;

VU le protocole de mise en œuvre du PLIE communautaire du Pays d'Aix prenant effet le 1^{er} janvier 2008, cosigné par le Préfet de la Région PACA, le Président de la Communauté du Pays d'Aix ; le Président du Conseil Régional PACA, le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, le Président du Conseil Général de Vaucluse ;

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix n° 2012-Bxxx du 28 juin 2012 autorisant le versement de la subvention attribuée à la commune pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature de l'action à réaliser par la Commune et les modalités de la participation de la C.P.A à la mise en œuvre de cette action.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, la Commune s'engage à :

- Repérer le public devant devenir participant du PLIE
- Etablir les fiches de prescription correspondantes
- Permettre l'accueil des accompagnateurs à l'emploi du PLIE chargés du suivi des participants de la commune
- Permettre l'accueil des prestataires du PLIE chargés de mettre en œuvre des actions à destination des participants du PLIE

- Offrir des services directs aux participants du PLIE en matière de documentation sur les métiers et un accès aux offres d'emploi du réseau du Service Public de l'Emploi
- Mettre en œuvre une action dédiée au développement de la création d'entreprise bénéficiant à des participants du PLIE
- Organiser au printemps 2012 un vaste forum généraliste « Emploi Dynamics » et un forum de l'alternance

Par ailleurs, la Commune s'engage à :

- Renouveler son abonnement aux logiciels « Pass'Avenir » (logiciel de travail sur le projet professionnel) et « Transférance » (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences)

ARTICLE : 3 PARTICIPATION DE LA C.P.A

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 31.100 € (trente et un mille cent euros), soit :

- 30.000 € d'aide au fonctionnement
- 1.100 € de participation au financement de l'abonnement aux logiciels « Pass'avenir » et « Transférance »

ARTICLE 4 : MODALITE DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet d'un seul versement, après le vote de la délibération y afférente par le Conseil Communautaire du Pays d'Aix.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

Selon des dispositions de l'article L.1611-4 du C.G.C.T., la C.P.A. est autorisée à demander aux bénéficiaires de subventions tout document ou à intervenir sur place pour toute vérification.

En conséquence, la Commune s'engage à se soumettre au contrôle opéré par toute autorité communautaire habilitée et à présenter toutes les pièces justificatives demandées.

ARTICLE 6 : PUBLICITE – COMMUNICATION

La Commune s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A
- La Commune s'engage à faire figurer le logo de la C.P.A. sur l'ensemble des documents d'édition (en priorité, en bas à droite).
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la C.P.A devra faire l'objet d'un « bon à tirer » avant l'impression.
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance.
- La charte graphique est à demander à la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

Fait à Aix-en-Provence, le

En deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération 2012-BXXX du 28 juin 2012

Monsieur Loïc GACHON
Maire de Vitrolles
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi,
la Formation Professionnelle et
l'Apprentissage
(cachet et signature)

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

02 JUL. 2012